

NORMES DE CERTIFICATION DE L'ASSOCIATION RESQ

**des monitrices ou moniteurs
de cours de premiers secours
pour le permis de conduire et de niveau 1**

**« Normes de certification premiers secours /
niveau 1 »**

Sommaire

I.	Compétences pédagogiques	3
1.	Objectif général	3
2.	Contenu de la formation	3
2.1.	Principes méthodologiques et didactiques	3
2.2.	Connaissances de base en matière de communication	4
2.3.	Gestion des conflits	4
3.	Durée	4
II.	Compétences professionnelles	4
4.	Compétences professionnelles	4
III.	Mise en vigueur	5
5.	Mise en vigueur	5

L'association ResQ décrète, ainsi qu'il ressort de l'article 2 de ses statuts

I. Compétences pédagogiques

1. Objectif général

Les monitrices ou moniteurs acquièrent les compétences suivantes:

- Ils savent planifier des cours dans leur domaine professionnel sur la base de la documentation de cours remise et selon les principes didactiques, les diriger les cours et les évaluer.
- Ils savent travailler avec des groupes hétérogènes.
- Ils savent appliquer les connaissances de base de la théorie de la communication.
- Ils savent identifier les situations conflictuelles, les aborder et quérir une aide ciblée si nécessaire.
- Ils savent inciter les personnes participant à un exercice à mettre leurs aptitudes personnelles au service de la mission commune.

2. Contenu de la formation

2.1. Principes méthodologiques et didactiques

Objectif	Les participantes et participants - savent préparer, diriger et évaluer des cours dans leur domaine professionnel, sur la base de la documentation de cours qui leur a remise; - savent employer diverses méthodes et supports d'enseignement; - savent expliquer aux participants de manière compréhensible les objectifs d'apprentissage des cours de premiers secours pour le permis de conduire et des cours de niveau I (premiers secours dans les situations différées); - savent situer les apprenants dans leur domaine professionnel et évaluer leurs progrès; - savent identifier les aptitudes des apprenants et les utiliser; - savent utiliser des modèles de la dynamique de groupe et employer le répertoire d'interventions de base pour diriger des groupes d'apprentissage; - savent appliquer des méthodes simples de contrôle de qualité pour évaluer systématiquement leur offre (intran, processus, extrant).
Contenu	- Théorie d'apprentissage (exemples adaptés au public cible, objectifs, contenu, composition du cours, transmission du contenu, etc.) - Méthodes, choix, application des méthodes - Guider et accompagner - Phases de développement des groupes - Jugement et évaluation - Rôle dans l'enseignement et l'animation

2.2. Connaissances de base en matière de communication

Objectif Les participantes et participants

- interprètent la conformité à la loi de la communication,
- en tirent des conclusions quand à leur propre comportement en matière de communication,
- appliquent concrètement les règles du feed-back.

Contenu

- bases de la communication (Schulz von Thun, p. ex.)
- théorie de la perception
- feed-back (règles, effet)

2.3. Gestion des conflits

Objectif Les participantes et participants

- sont en mesure d'identifier les perturbations et les conflits durant le cours et de les traiter par des stratégies appropriées pour les résoudre
- sont aptes à reconnaître leurs propres limites et à quérir de l'aide
- sont conscient de leur propre mode de comportement dans une fonction dirigeante et en situation conflictuelle, ils savent adapter leur comportement.

Contenu

- compréhension personnelle du conflit, comportement personnel en cas de conflit
- caractéristiques d'un conflit social
- ce que requiert le processus pour résoudre le conflit (feed-back)

3. Durée

Trente heures au minimum, réparties sur cinq jours au moins. L'évaluation par un tiers n'est pas comprise dans ce laps de temps.

II. Compétences professionnelles

4. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles se basent sur le règlement de l'Association ResQ relatif à la procédure de certification de compétences des monitrices et moniteurs de cours de premiers secours pour le permis de conduire du 2 mai 2005.

III. Mise en vigueur

5. Mise en vigueur

Les présentes normes de certification ont été approuvées par l'Association ResQ le 2 mai 2005. Elles sont mises en vigueur au 1^{er} juillet 2005.

Berne, le 2 mai 2005

La présidente / le président